

Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023

Convocation et affichage 15 février 2023

Début séance : 18h30

11 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, M ROY Alain Patrick.

2 Absentes excusées : Mme DEAUZE Marie-Christine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid,

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 18 janvier 2023,
- DPU non exercé
- Logiciel métier JVS,
- Ingénierie et territoires (IT04),
- Subventions associations,
- Soutien population de Turquie et de Syrie,
- Sujet divers

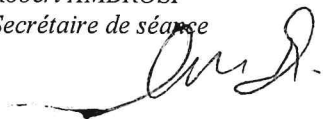
et propose de rajouter : Renouvellement concession jouissance annuelle M. Allandit ; Programme ONF 2023 ;

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 18 janvier 2023, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente M. BAUDIN Gérard / SCI BAUDIN (parcelle ZS 275) ;
- **N° 2023 - 006 – Logiciel informatique mairie** : Accord pour le renouvellement du contrat villages qui prend fin au 28/02/2023 et la migration vers le contrat Horizon Villages Infinity pour trois ans avec la société JVS Mairistem. Faire délibération acceptant le devis proposé. À l'unanimité.
- **N° 2023 - 007 – Ingénierie Territoriale 04 (IT 04)** : L'IT 04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants : eau potable, assainissement / voirie et réseaux divers / recherches de financements/ information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale. 3 Niveaux d'accès possible : 1) Accès aux services généraux, aux conseils simples et aux marchés publics mutualisés (0.15€ par habitant DGF) ; 2) Accès aux services eau (0.15€ par habitant DGF) ; 3) Accès aux services voirie et aménagement (0.15€ par habitant DGF). La cotisation de base est nécessaire pour souscrire aux autres services. Les demandes de prestations complexes ou spécifiques aux adhérents font l'objet de contrats particuliers (rémunération hors cotisation). Faire délibération à l'unanimité pour adhérer à l'IT 04 pour les services de base avec accès aux services voirie et aménagement et désigner comme représentant titulaire M. Gilles MEGIS et de désigner comme représentant suppléant M. Alain COCUAD. A l'unanimité.
- **N° 2023 - 008 – Subventions 2023** : 300 € à AMSAIE, 200 € à Lou Escoulier, 700 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Catherine Pey quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 5 600 € au Comité des Fêtes de Roumoules (Catherine Pey revient en séance), 250 € à Forme détente vitalité, 500 € Au Moto Club de Roumoules, 150 € au VOVINAM, 2 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 200 € à Savate Boxe Française Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo revient en séance), 150 € à l'Echo du Colostre, 500 € aux Arts Eclectiks, 100 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 75 € au tennis club Riezois, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 20 € au Secours Populaire, 20 € au secours catholique plateau de Valensole, 20 € au Souvenir Français, 20 € à l'Union Nationale des Combattants, 20 € à la FNACA, 100 € à l'Entente Riezoise de Basket, 150 € aux Poètes des Hautes Terres, (Fabien Cigliano sort et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 75 € à l'Ecole de Judo de Riez (Fabien Cigliano revient en séance), 50 € à l'Ecole de ski de Riez, 20 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM Telethon, 20 € à l'A.P.A.J.H Château Arnoux, 20 € à l'ADAPEI, 20 € à Bouchon d'Amour, 20 € à la Ligue contre le Cancer, 20 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 20 € à l'association France Rein, 50 € l'Escalade, 50 € à l'Epi Bleu. Faire délibération à l'unanimité.

- **Programme ONF 2023 :** L'ONF propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale la création des limites périmétrale d'une partie de la parcelle forestière 11 (secteur nord) avec de la peinture pour un montant de 2 060 euros HT. Accord à l'unanimité.
- **Concession de jouissance annuelle** de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean-Louis Allandit. Accord pour le renouvellement 2023. À l'unanimité
- **N° 2023 - 009 – Soutien aux populations de Turquie et de Syrie :** L'association des Maires de France mobilise les communes de France pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes du 6 février 2023. L'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie » le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. Accord pour verser une contribution exceptionnelle de 750 euros au fonds de concours FACECO pour action de soutien aux populations Turquie et de Syrie victimes du séisme de février 2023. Faire une délibération, à l'unanimité
- **Repas des anciens :** Le devis de la Fontaine à Saint-Martin-de-Brômes, seul à avoir répondu, a été retenu.
- **Fin de séance à 20h30**

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

